

Affaire suivie par : Bernard GUILLEMOTONIA

Mont-de-Marsan, le 15 FEV. 2021

Tél : 05 58 51 31 41
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

Monsieur le président,

Votre courrier du 26 janvier 2021 adressé à Madame la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine nous a été transmis.

Par ce courrier vous nous informez d'éventuelles non conformités à l'arrêté d'autorisation environnementale 2018-319 du 15 juin 2018 pour prélèvement d'eau et défrichement sur la commune de Trensacq délivré à Monsieur Sylvain L.

Je vous informe qu'il va être procédé à un contrôle .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale,



Nadine CHEVASSUS

Monsieur le président de la Fédération SEPANSO
Landes
1581 route de Cazordite
40300 CAGNOTTE

Copie: SEEMA